



**Restauration scolaire 2024-2025
dans les collèges des Yvelines :
ouverture des inscriptions en ligne du
15 mai au 15 juillet 2024**

Bienvenue !

En septembre prochain, votre enfant entre dans un collège public des Yvelines. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'midy, il est nécessaire que vous procédiez à son inscription à la cantine, qui est indépendante de celle au collège.

Simple et rapide, la démarche s'effectue directement en ligne sur www.so-happy.fr à partir du 15 mai 2024

Vous n'avez pas encore de compte SoHappy ? Suivez notre pas à pas ci-contre.

Vous avez déjà un compte SoHappy ? Rendez-vous au dos.

À noter, lors de l'inscription en ligne, à l'étape 5 du "pas à pas" vous devrez vous munir d'un justificatif de revenu (numéro allocataire ou avis d'imposition). Plusieurs cas sont possibles :

■ Je suis allocataire CAF :

Munissez-vous de votre numéro allocataire. Si vous ne l'avez plus en votre possession, contactez la CAF.

■ Je ne suis pas allocataire CAF :

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

■ Je suis dans une autre situation :

Vous pouvez également inscrire votre enfant au tarif maximum sans transmettre de justificatif de revenu.

Inscription en ligne : je n'ai pas de compte SoHappy



Cette démarche prend seulement quelques minutes, elle doit être effectuée sans interruption.

Je me rends sur le site www.so-happy.fr



1

2

3

Je complète les informations de ma famille

- Dans le même bloc, je clique sur "Finaliser mon inscription" et je vérifie à nouveau mon adresse mail.
- Je clique sur le titulaire du compte A et je complète mes informations personnelles.
- Je clique sur mon ou mes enfant(s) sous "Ma famille" B et complète les informations demandées.
- Je clique sur le bouton "Aller à l'étape 2" C.
- Je vérifie mes informations puis je clique sur le bouton vert "valider".

Je crée mon compte

- Je clique sur "Créer un compte" et je sélectionne le profil "Parent d'élève" puis je renseigne mes informations personnelles.
- J'ajoute mon ou mes enfant(s) : je saisit le nom de la ville, je sélectionne l'établissement (et non la ville) et le type de menu "Collège".
- À noter : pour les adultes déjeunant au restaurant scolaire, la démarche est identique.

4

J'inscris mon ou mes enfant(s) (1/2)

- Je clique sur le bouton rouge pour finaliser mon ou mes inscription(s).
- Je clique sous le prénom de mon ou mes enfant(s) puis sur "Commencer".

5

J'inscris mon ou mes enfant(s) (2/2)

- Je renseigne la fiche de chaque enfant : établissement, jours de restauration souhaités, numéro allocataire...
- À noter, je pourrai ajuster ces jours en fonction de l'emploi du temps de mon enfant grâce à la rubrique « Modifier mon forfait » qui sera disponible début septembre.
- Je vérifie et valide puis, si j'ai un autre enfant à inscrire, je refais cette démarche.

6

J'attends la validation de mon inscription

- Mon inscription me sera confirmée par mail dès que possible.
- Je peux suivre son statut en cliquant sur "Consulter mes demandes". (inutile de refaire la démarche plusieurs fois)
- Une fois l'inscription validée, je pourrai accéder à mes services (paiement, réservation des repas...) à partir de septembre depuis la rubrique Démarches.

C'est fini !

Besoin d'aide ?

Consultez le tutoriel vidéo en cliquant [ici](#) ou en flashant le code suivant



La restauration scolaire C'midy



Des menus équilibrés créés par une diététicienne à partir de **recettes simples et traditionnelles** préparées par les Chefs C'midy.

Des produits sous signe de qualité ou issus d'approvisionnement local :



■ 26 % environ de produits issus du territoire Yvelinois : salades, pommes, poires, carottes, lentilles, yaourts, viande bœuf, viande de porc, huile...



■ Du pain bio réalisé avec de la farine Yvelinoise,



■ 100 % français (né, élevé, abattu) pour la viande de bœuf et la viande de porc,



■ 100 % Label Rouge pour la viande de veau et la volaille,



■ Des poissons issus de la pêche durable.



Composition d'un menu : Chaque jour, les collégiens ont le choix entre un plat à base de viande, de poisson ou un plat végétarien.

Des **recettes festives** pour célébrer les moments importants de l'année !

1 produit Yvelinois mis en avant par mois.



Selon votre quotient familial :

- Un prix par repas allant de **1 à 4.57 euros**,
- La possibilité d'obtenir des **Fonds Sociaux**, en contactant le gestionnaire du collège de votre enfant.



Un **forfait de 1 à 5 jours au choix**.

La possibilité d'**annuler les repas 48 heures à l'avance**.



Règlement de restauration :

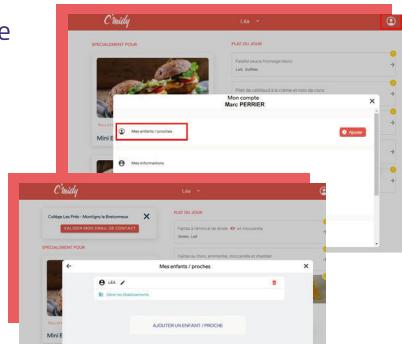
Pour le consulter, rendez-vous dans votre app SoHappy, cliquez sur Démarches puis dans la rubrique Aide et Tarifs : Règlement de restauration.



Inscription en ligne : j'ai déjà un compte SoHappy

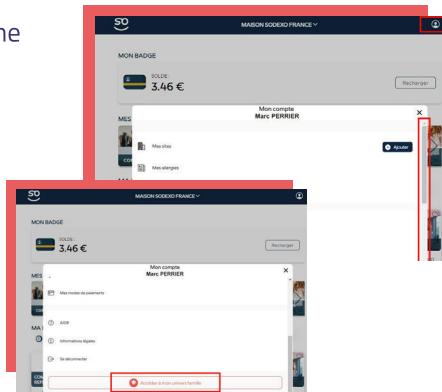
J'ai déjà un compte SoHappy pour mon enfant en primaire

- Je me connecte à SoHappy et je clique sur l'icône "profil"  en haut à droite.
- Je clique sur "mes enfants / proches" puis sur le bouton "Gérer les établissements" et "Ajouter un établissement".
- Je poursuis mon inscription à la restauration (cf pas à pas en page centrale) sans avoir besoin de valider mon mail.



J'ai déjà un compte SoHappy pour ma restauration d'entreprise

- Je me connecte à SoHappy et je clique sur l'icône "profil"  en haut à droite.
- Je descends en bas de la page, puis je clique sur "Accéder à mon univers famille".
- J'arrive sur un **univers rouge**. Je clique sur le bouton central "Ajouter un proche".
- Je poursuis mon inscription à la restauration (cf pas à pas en page centrale) sans avoir besoin de valider mon mail.



Une interrogation ? Nous sommes à votre écoute !



Depuis la foire aux questions **SoHappy**, accessible depuis la **rubrique Aide**.



En posant une question sur le **chatbot**, disponible 24h/24.



Et si vous **ne disposez pas** d'un accès internet, par téléphone au 01 30 85 99 90, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.



ADHÉSION POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

Ce bordereau de versement concerne les familles dont un ou plusieurs élèves sont inscrits au collège (6^{ème} à 3^{ème}) et/ou au lycée (2^{nde} à Terminale).

- Le FSE du Lycée International a pour but de contribuer à l'accomplissement des manifestations périscolaires de l'école, du collège et du lycée (théâtre, orchestres, chorales, apiculture, sciences, cinéma, concours, jeux, échecs, business et mode, aéronautique...)
- Concernant l'école primaire, il permet la réalisation des projets de chaque classe, finance les bibliothèques de classe, le club presse, l'activité théâtre et le club informatique.
- Il soutient les projets animés par la Maison des Lycéens ainsi que l'achat de jeux pour le Foyer des Collégiens.
- Il gère les photos de classe, entretient les photocopies destinées aux élèves.

Les activités sont gratuites et les ressources du FSE proviennent uniquement des cotisations des parents.

Votre cotisation permet ces dépenses au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire. Elle permet la mise en œuvre et la pérennité des nombreuses activités qui constituent l'identité de l'Etablissement que vous avez choisi pour vos enfants.

L'adhésion au FSE n'étant pas obligatoire, nous vous remercions de votre solidarité, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

du FSE

Véronique THOMAS DUPHIL

Pour adhérer vous pouvez :

Passer par le site Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/fse-du-lycee-international/adhesions/adhesion-au-fse-du-lycee-international-2024-2025-college-et-lycee>



- *Ou remplir le bulletin ci-dessous, le joindre au dossier d'inscription et payer votre cotisation par chèque à l'ordre du FSE du Lycée International*

..... à découper.

Tarif dégressif (Collège-Lycée): 1^{er} enfant 25€, 2^{ème} enfant 20€, 3^{ème} enfant 15€, 4^{ème} enfant et plus 10€

Ce document concerne uniquement les élèves inscrits à plein temps au Collège et au Lycée International.
(les élèves inscrits dans les collèges partenaires ne cotisent que lorsqu'ils participent à une activité)

Pour votre (vos) enfant(s) inscrit(s) à l'École Primaire, vous pourrez télécharger un formulaire spécifique lors des inscriptions du Primaire.

Vous devez remplir une seule fiche par famille (hors Primaire) en complétant le tableau ci-dessous.

S'il vous plaît, veuillez indiquer le nom de l'élève au dos du chèque ainsi que sa classe.

NOM et Prénom de l'élève :	Section :	Niveau de Classe 2024-2025	Cotisation(s) :
1.			25 €
2.			20 €
3.			15 €
4.			10 €
		TOTAL :€

ACCÈS AUX SERVICES

- Dès validation de l'inscription Pass+
- Un courriel de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire



POUR VOUS AIDER:

09 69 32 60 92

(numéro non surtaxé)

Du lundi au vendredi
de 9h à 19h



Inscriptions sur:
passplus.fr

>>> www.yvelines.fr
>>> www.passplus.fr



Yvelines
Le Département



* Les jeunes âgés de 15 à 18 ans ne sont plus éligibles à compter du 3 juin 2024 (voir conditions sur passplus.fr)



Année
scolaire
2024-2025

**TU ES COLLÉGIEN* ?
PLUTÔT CULTURE OU SPORT ?**

Rendez-vous sur passplus.fr pour choisir tes activités.



Yvelines
Le Département

LE PASS+ C'EST QUOI ?

- Un dispositif gratuit, valable de la 6^e à la 3^e
- Une aide financière pour les activités extrascolaires
- Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...)



POUR QUI ?

- Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines de la 6^e à la 3^e
- Les jeunes de 11 à 14 ans domiciliés dans les Yvelines accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

BONS PLANS
Une offre de bons plans pour des évènements culturels et sportifs dans les Yvelines et Hauts-de-Seine.



AIDE FINANCIÈRE CULTURE-SPORT

Le Pass+ est une aide financière comprenant deux porte-monnaie électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les familles décident de répartir cette aide financière entre la culture et le sport :

- pour tous les jeunes : 60 € et 20 €
- pour certains jeunes* : 80 € et 20 €

* Boursiers ou suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance



COMMENT L'OBtenir ?

- Créez votre compte sur passplus.fr
- Activez votre compte à partir du courriel reçu
- Ajoutez-le ou les bénéficiaire(s)
- **Document facultatif** : notification de bourse ou attestation de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

NOUVEAUTÉ 2024/2025

Les jeunes de 15 à 18 ans scolarisés ou domiciliés dans les Yvelines ne sont plus éligibles au Pass+ à compter du 3 juin 2024 mais ils peuvent bénéficier :

- du dispositif régional **LABAZ**, l'appli bons plans de la Région pour les jeunes de 15 à 25 ans
- ou des autres dispositifs gouvernementaux (Pass'Sport, pass Culture) et communaux



L'APELI ?

Elle est l'Association qui représente officiellement tous les parents d'élèves au sein du Lycée International (membres élus aux élections nationales).

Indépendante de tout organisme politique ou religieux, elle vous accompagne quelle que soit votre section nationale au Lycée, **de la Primaire jusqu'au Lycée**.

contact@apeli.org
www.apeli.org

2 bis, rue du Fer à Cheval
78100 Saint-Germain-en-Laye

NOS ACTIONS

Présents dans chaque classe grâce aux PEC (Parents d'Élèves Correspondants), nous sommes **otre porte-parole dans les Instances officielles** :

- **Conseils de classe**
- **Conseils d'Administration**
- **Commissions scolaires**

(Cantine, Discipline CVL, CVC,
Hygiène/Sécurité, Appel d'Offres...)

L'APELI organise aussi :

- **La Journée d'Accueil (JAC)**
- **Le Forum Étudiant Carrefour des Études et Métiers (CEM)**
- **La Cérémonie de remise des diplômes du BFI**
- **D'autres groupes de Travail**
(Transports, Co-voiturage)
- **Des Conférences, etc...**

Nous sponsorisons :

- **Ateliers Fresque du Climat**
- **Boum des CM2, Fête des 3^{ème}**

Nous vous informons grâce :

- **au site Internet**
- **au guilde de rentrée**
- **et à la Newsletter mensuelle.**

Nota : l'APELI tiendra compte de toute nouvelle association de parents d'élèves qui viendrait à se créer postérieurement (et qui se présenterait aux élections nationales), y compris le cas échéant financièrement.

(¹) facultatif

ADHÉSION ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

JE SOUTIENS L'APELI, J'ADHÈRE⁽¹⁾ :

28 € PAR FAMILLE AVEC AU MOINS 1 ENFANT AU LYCÉE INTER
OU 14 € (SI ENFANTS EXTERNÉS OU DANS UN ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE)

Adhésion et paiement à faire en ligne =

Utilisez le QR-Code ou adresse web cliquable ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/apeli/adhesions/adhesion-apeli-septembre-2024-aout-2025>



JE SOUHAITE DEVENIR VOLONTAIRE A L'APELI :

L'Apeli a besoin de vous et/ou de votre soutien :

LORS DE L'ADHESION EN LIGNE, VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER EN TANT QUE

- PARENTS PEC (Parents Correspondants de la Classe)
- MEMBRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL APELI (JAC, CEM, OIB...)
- CANDIDAT AU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'APELI ET CANDIDAT SUR LA LISTE APELI POUR LES RÉPRÉSENTANTS AUX ELECTIONS "NATIONALES" * (suivi des instances du lycée)
- CANDIDAT AU BUREAU (INSTANCE DE GESTION) DE L'APELI *

NB : demande à faire de préférence au plus tard en septembre 2024 pour les postes avec (*)

Si vous souhaitez adhérer à l'APELI mais n'avez pas la possibilité ou le souhait de le faire en ligne, contactez-nous à : tresorerie@apeli.org



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DU LYCÉE INTERNATIONAL
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Lycée International
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PRÉPAREZ-VOUS POUR LA RENTRÉE !

JOURNÉE D'ACCUEIL

Rencontrez les enseignants
en Primaire
Échangez avec les principales
Associations :
APELI, Club International, FSE, etc.

Découvrez les activités proposées
Les bus pour le transport des élèves :
Keolis, Transdev
Et bien plus encore !

SAMEDI 31 AOÛT 2024
9H - 12H

LYCÉE INTERNATIONAL

2 Rue du Fer À Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

www.apeli.org

